



Zone de Police  
ANS/ST-NICOLAS  
5284

**Présents :**

Grégory PHILIPPIN, Président;  
Valérie MAES, Bourgmestre;  
Michele ALAIMO, Concetta CUSUMANO, Funda DEMIRCI, Samuel DUFRANNE, Aynur FIDAN, Pierre GIELEN, Robert GROSCH, Walther HERBEN, Zoé ISTAZ-SLANGEN, Christophe KERSTEENS, Anne-Marie LIBON, Hasan MALKOC, Elvira MICCOLI, Rosa TERRANOVA, Rachid NAFRAK, Julien PETERS, Ahmed RASSILI, Khalid HANNAOUI, Conseillers;  
Christophe DEKENS, Chef de corps;  
François SANTOS REY, Secrétaire de zone.  
Philippe Mathy, Comptable spécial qui assiste aux débats et ne prend pas part aux délibérations.

**Excusée :**

Sophie BURLET, Conseillère.

## PROCES VERBAL DU CONSEIL DE POLICE du 30 mars 2021

**SÉANCE PUBLIQUE**

Le Conseil,

**1. Approbation du procès-verbal**

À l'unanimité

Approuve le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2021.

**2. Correspondance(s) et communication(s)**

Prend connaissance de la / des correspondance(s) et communication(s) suivante(s) :

- L'arrêté d'approbation du Gouverneur de la Province de Liège, daté du 24 février 2021, approuvant la délibération du Conseil de Police du 25 janvier 2021 approuvant le budget de la zone de police Ans-Saint-Nicolas (N°5284)

**3. Identité visuelle de la zone de police**

M. Nafrak entre en séance.

Entendu M. le Chef de Corps en son exposé,

À l'unanimité

Valide la nouvelle identité visuelle de la zone de police et d'autoriser l'utilisation de ce logo :

- comme écusson sur les uniformes des membres du personnel de la zone,
- sur les médias sociaux et le site internet de la zone de police
- sur divers objets "publicitaires" à usage interne police uniquement (ex: mugs, porte-clés, stylos à bille, calendrier, bannières, pupitre)
- sur les véhicules de la zone de police
- dans les bâtiments de police

- en illustration intérieure / extérieure
- dans la signalétique des bâtiments
- sur les cartes de visite des membres de la zone de police
- dans les courriers de la zone de police
- sur les enveloppes de la zone de police
- dans les courriels de la zone de police
- dans les publications de la zone de police

#### 4. Bilan activités 2020

Prend acte du bilan d'activités de la zone de police.

#### 5. Finances / Comptes 2020 / Arrêt

Entendu M. le Comptable spécial en son exposé,

À l'unanimité

Arrête les comptes annuels l'exercice 2020, comme suit :

##### Service ordinaire :

Totaux exercice proprement dit

Recettes : 10.303.866,81 €

Dépenses : 9.699.484,32 €

Boni : 604.382,49 €

Totaux exercices cumulés

Recettes : 11.190.005,28 €

Dépenses : 10.811.191,26 €

Boni : 378.814,02 €

##### Service extraordinaire :

Totaux exercice proprement dit

Recettes : 24.764,80 €

Dépenses : 526.616,04 €

Mali : 501.851,24 €

Totaux exercices cumulés

Recettes : 11.038.788,31 €

Dépenses : 11.676.772,31 €

Mali : 637.984,00 €

Vu le compte de résultats de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

##### BILAN

Actif et passif : 18.280.510,13 €

##### COMPTE DE RÉSULTATS

Charges : 11.029.774,26 €

Produits : 10.601.645,30

mali de l'exercice : 428.128,96 €

Boni d'exploitation : 505.751,80 €

Mali exceptionnel : 933.880,76 €

##### Résultats - Comptabilité budgétaire :

Service ordinaire : boni de 378.814,02 €

Service extraordinaire : mali de 637.984,00 €

Comptabilité générale :

Total bilantaire : 18.280.510,13 €  
Résultat : mali de 428.128,96 €

## **6. Finances / Modifications budgétaires 1 de 2021**

Entendu M. le Comptable spécial en son exposé,  
À l'unanimité

Arrête comme suit les modifications budgétaires 1 de 2021 :

### SERVICE ORDINAIRE

Augmentation des recettes : 128.814,02 €

Augmentation des dépenses : 128.814,02 €

Diminution des recettes : 0,00 €

Diminution des dépenses : 0,00 €

Résultat budgétaire : 0,00 €

### SERVICE EXTRAORDINAIRE

Augmentation des recettes : 1.095.984,02 €

Augmentation des dépenses : 1.150.984,02 €

Diminution des recettes : 55.000,00 €

Diminution des dépenses : 0,00 €

Résultat budgétaire : 0,00 €

## **7. Finances / Procès-verbal de vérification de la caisse de la Zone de police pour le 4ème trimestre 2020**

Prend acte que le détail des comptes généraux de la classe 5 fait apparaître un solde global créditeur justifié de 1.942.920,02 €. Il s'agit d'en prendre acte.

## **8. Déclassement et vente du véhicule TOYOTA RAV4 immatriculé 1GFT800**

M. Herben quitte la séance.

À l'unanimité

Décide de déclasser le véhicule de marque TOYOTA RAV4 immatriculé 1GFT800 et de procéder à la vente de celui-ci.

## **9. Déclassement et vente du véhicule KIA SPORTAGE immatriculé 1BPY979**

À l'unanimité

Décide de déclasser le véhicule de marque KIA SPORTAGE immatriculé 1BPY979 et de procéder à la vente de celui-ci.

## **10. Déclassement et vente de matériel ICT**

À l'unanimité

Décide de déclasser le matériel ICT (24 PC, 23 écrans, 11 imprimantes et 3 UPS) et de procéder à la vente de celui-ci.

## **11. Ventes d'un pantalon et d'une veste GNEP**

À l'unanimité

Décide

Article 1 : De procéder à la vente d'une veste et d'un pantalon GNEP à la Zone de police Pays de Herve pour un montant total de 239,50 €.

Article 2 : D'inscrire ce montant par voie de modification budgétaire à l'article de recettes 330/774-51 du budget extraordinaire de l'année 2021

## **12. Marché de fournitures / Achat d'un système d'accueil virtuel / Contrat-cadre / Conditions et mode de passation**

À l'unanimité

Décide

**Article 1** : Il sera passé un marché ayant pour objet l'acquisition et l'entretien d'un système d'accueil virtuel.

**Article 2** : Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le contrat-cadre références LPA/2017/295 qui a été attribué à la firme SECURITAS, Fond Saint-Landry 3 à 1120 BRUXELLES.

**Article 3** : Le prix estimé du marché dont il est question à l'article 1 est fixé approximativement à 75.000,00 € HTVA.

**Article 4** : Les clauses contractuelles administratives particulières applicables au marché dont il est question à l'article 1 seront celles établies par ledit marché.

**Article 5** : Ledit marché sera financé au moyen des crédits inscrits à l'article 330/744-51 du budget extraordinaire de l'année 2021 pour l'acquisition du matériel et au 330/123-12 du budget ordinaire pour l'entretien de celui-ci.

## **13. Marché de fournitures / Achat d'une armoire intelligente pour les radios et les clés / Contrat-cadre / Conditions et mode de passation**

À l'unanimité

Décide

**Article 1** : Il sera passé un marché ayant pour objet l'acquisition et l'entretien d'une armoire intelligente pour les radios et les clés

**Article 2** : Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le contrat-cadre références LPA/2017/295 qui a été attribué à la firme SECURITAS, Fond Saint-Landry 3 à 1120 BRUXELLES.

**Article 3** : Le prix estimé du marché dont il est question à l'article 1 est fixé approximativement à 55.000,00 € HTVA.

**Article 4** : Les clauses contractuelles administratives particulières applicables au marché dont il est question à l'article 1 seront celles établies par ledit marché.

**Article 5** : Ledit marché sera financé au moyen des crédits inscrits à l'article 330/744-51 du budget extraordinaire de l'année 2021 pour l'acquisition du matériel et au 330/123-12 du budget ordinaire pour l'entretien de celui-ci.

## **14. Marché de fournitures / Achat d'une armoire intelligente pour 8 armes collectives / Contrat-cadre / Conditions et mode de passation**

À l'unanimité

Décide

**Article 1** : Il sera passé un marché ayant pour objet l'acquisition et l'entretien d'une armoire intelligente pour les armes collectives.

**Article 2** : Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le contrat-cadre références LPA/2017/295 qui a été attribué à la firme SECURITAS, Fond Saint-Landry 3 à 1120 BRUXELLES.

**Article 3** : Le prix estimé du marché dont il est question à l'article 1 est fixé approximativement à 25.000,00 € HTVA.

**Article 4** : Les clauses contractuelles administratives particulières applicables au marché dont il est question à l'article 1 seront celles établies par ledit marché.

**Article 5** : Ledit marché sera financé au moyen des crédits inscrits à l'article 330/744-51 du budget extraordinaire de l'année 2021 pour l'acquisition du matériel et au 330/123-12 du budget ordinaire pour l'entretien de celui-ci.

#### **15. Marché de fournitures / Achat de 3 véhicules / Accord-cadre / Conditions et mode de passation**

À l'unanimité

Décide

**Article 1** : Il sera passé un marché ayant pour objet l'achat de 3 véhicules.

**Article 2** : Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le marché E-Procurement dont les références sont les suivantes :

- 1 véhicule de marque SKODA Octavia, référence 2016 R3 010 - LOT 19
- 2 véhicules de marque PEUGEOT 2008, référence 2016 R3 002 - LOT 6

**Article 3** : Le prix estimé du marché dont il est question à l'article 1 est fixé approximativement à 55.000,00 € HTVA.

**Article 4** : Les clauses contractuelles administratives particulières applicables au marché dont il est question à l'article 1 seront celles établies par lesdits marchés

**Article 5** : Ledit marché sera financé au moyen des crédits inscrits à l'article 330/743-52 du budget extraordinaire de l'année 2021.

#### **16. Marché de fournitures / Achat d'un cinémomètre mobile numérique / Contrat-cadre / Conditions et mode de passation**

À l'unanimité

Décide

**Article 1** : Il sera passé un marché ayant pour objet l'acquisition et l'entretien de cinémomètres mobiles numériques.

**Article 2** : Le marché dont il est question à l'article 1er sera passé via le contrat-cadre références 2016 R3 228 qui a été attribué à la firme SECUROAD NV, Nijverheislaan 31 à 8540 DEERLIJK.

**Article 3** : Le prix estimé du marché dont il est question à l'article 1 est fixé approximativement à 46.500,00 € HTVA.

**Article 4** : Les clauses contractuelles administratives particulières applicables au marché dont il est question à l'article 1 seront celles établies par ledit marché.

**Article 5** : Ledit marché sera financé au moyen des crédits inscrits à l'article 330/744-51 du budget extraordinaire de l'année 2021 pour l'acquisition du matériel et au 330/123-12 du budget ordinaire de l'année 2021 pour l'entretien de celui-ci.

**17. Convention portant la location et l'utilisation commune du « Intergemeentelijk trainingscentrum politie » (centre d'entraînement intercommunal police) à Goetsenhoven et l'organisation des entraînements communs entre les zones de police Ans/Saint-Nicolas, Grâce-Hollogne/Awans et Secova**

À l'unanimité

Décide d'approuver la convention portant la location et l'utilisation commune du « Intergemeentelijk trainingscentrum politie » (centre d'entraînement intercommunal police) à Goetsenhoven et l'organisation des entraînements communs entre les zones de police Ans/Saint-Nicolas, Grâce-Hollogne/Awans et Secova.

L'ordre du jour de la séance publique étant épuisé, le Conseil se réunit à **huis clos**.